

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Déposée en Préfecture le :

Mise en ligne le :

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - CESSIION DE 4 VÉLOS À ASSISTANCE ELECTRIQUE À LA SOCIÉTÉ URBANEO AURA NT

La Présidente du Grand Anecy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 portant sur les délégations pouvant être données par le Conseil communautaire à la Présidente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Anecy n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-278 du Grand Anecy du 16 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire à la Présidente ;

Considérant que le Grand Anecy souhaite procéder à la cession de 4 vélos à assistance électrique à la société URBANEO AURA NT à l'issue d'une procédure d'enchères.

DÉCIDE

Article 1 : de procéder à la cession de 4 vélos à assistance électrique à la société URBANEO AURA NT (SIREN 408 568 681), sise 10 bis chemin des Eclapons - 69390 Vourles.

Article 2 : la cession est réalisée au prix de 1.600,00 € TTC, soit 1.333,33 € HT et 266.67 € de TVA à 20 % en plus.

Article 3 : les caractéristiques comptables des vélos à assistance électrique, dont la valeur nette comptable est de 4.196,88 € après amortissement, figurent dans le document joint à la présente décision.

Article 4 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions et mise en ligne sur le site internet du Grand Anecy.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente du Grand Anecy dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date de publication de la décision, ou à compter de la réponse du Grand Anecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé. Cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Annecy, le 30 SEP. 2025

La Présidente



Frédérique LARDET